

Présents :

➤ Gérard KAUVACHE	➤ Nathalie BEAUFILS
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Marie AUFAURE
➤ Lionel FORESTIER	➤ Isabelle GABAUD
➤ Gautier CAUBEL	➤ Frédéric MECHIN
	➤ Karelle MERCIER

Absents
excusés :

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juillet 2022 : **voté à l'unanimité**

1) Communication du Maire :

FPIC Fond de péréquation intercommunal :

La Communauté de communes du Val de Vienne comme les communes qui en font partie sont contributrices au FPIC pour un montant global de 220 805€
Notre commune paye à ce jour environ 3 200€/an et la CCVV prend en plus de sa contribution personnelle 70 805€ pour le compte des communes. Il est demandé à celles-ci de prendre en charge cette somme de façon à réduire d'autant les charges de fonctionnement de la CCVV.

2 solutions sont proposées :

- 1 - La clé de répartition de droit commun sur la base d'un pourcentage commun à toutes les communes
- 2 - Une clé de répartition basée sur le potentiel fiscal de la commune et le nombre d'habitants

Après discussion sur le principe de cette contribution et l'augmentation de 1 724€ du FPIC pour notre commune portant notre participation à 4 908€, le vote qui suit donne le résultat suivant : 5 pour, 4 contre.

Assistant prévention :

La loi oblige les collectivités territoriales à disposer d'un assistant de prévention pour les accompagner dans la mise en place du document unique, les conseiller et assurer le suivi des risques professionnels.

Cet assistant sera mutualisé au niveau du territoire de la CCVV et chaque commune devra payer sa quote-part. Le coût n'est pas encore connu mais cette charge supplémentaire devra être prévue au prochain budget

Point sur les bornes incendies

Le contrôle des bornes incendie est obligatoire tous les ans.

Le SDIS, n'assurant plus cette compétence, le Syndicat VBG se propose de la reprendre.

Le coût s'élèverait à environ 2€/habitant.

Le devis demandé à une société privée de contrôle est de 140€ par borne soit $6 \times 140 = 840$ /an.

Après comparaison des 2 propositions, la discussion qui suit permet d'acter l'adhésion à VBG qui offre plus de services (contrôler, conseil, cartographie des points d'eau...) que la prestation qui se limite au seul contrôle des bornes.

Le Maire fait remarquer au Conseil que l'addition entre l'augmentation du FPIC et le contrôle des bornes incendie, va entraîner une charge financière supplémentaire de plus de 3 000€ pour notre commune.

Si l'on rajoute à cela de coût de l'énergie qui va augmenter, il est certain que le prochain budget de fonctionnement va être lourdement impacté et qu'il faudra prendre en compte ces paramètres lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Point sur les ressources humaines

Le Maire informe que Viviane va partir à la retraite fin mars. Il a reçu Mme VEVAUD Marie-Laure, la secrétaire de Sainte Marie de Vaux en réunion d'adjoints. Cette dernière est candidate pour occuper la fonction de secrétaire de mairie à ST YRIEIX SOUS AIXE.

Par ailleurs le Maire a contacté la Directrice du Centre de Gestion qui lui a indiqué que Viviane qui n'est pas au bon échelon, ni au bon statut.

Pour régulariser la situation le maire propose de délibérer sur les points suivants :

- 1- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : vote à l'unanimité
- 2- Embauche de Madame VEVAUD : vote à l'unanimité
- 3- Création d'un poste d'agent territorial. Vote à l'unanimité

Cette fonction est actuellement occupée par Paul BULA-LAFONT en remplacement congés maladie de Patrick THOMAS. Toutefois son statut a évolué en auxiliaire de vie professionnel pour la partie mi-temps thérapeutique de Patrick THOMAS mis en place depuis le 12 juin 2022.

Demande de subventions

Le Maire propose au Conseil de limiter les demandes de subventions au remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés. En effet, de fortes augmentations de charges sont prévues et il n'est pas possible pour le moment d'apprécier notre CAF. Il sera plus facile de revoir notre position lorsque nous aurons connaissance du Compte Administratif 2022.

Point PNR

Suite à la demande de la commune d'intégrer le PNR, le Maire et le 1^{er} Adjoint ont été audités pour apprécier l'opportunité de rejoindre le Parc.

2) II - Communication du 1^{er} Adjoint :

Point sur les travaux en cours

- L'entreprise PAILLOT va effectuer les travaux de chaussée à Bosredon. M PAILLOT se rend sur site le 06/09 pour faire le point
- La 2^{ème} tranche des travaux de l'église devrait débuter en octobre
- Entretien des stations d'épuration par les cantonniers
- Entretien des chemins effectués en grande partie + réfection des plaquettes de balisage du chemin de randonnée

3) - Communication de la 2ème Adjointe :

Colis des Aînés

Isabelle GABAUD présente le contenu des colis, et informe le Conseil qu'elle en a précommandé 60, et que la commande définitive ne se fera que fin novembre. un goûter sera organisé le 10 ou le 11 décembre et un courrier sera adressé aux bénéficiaires avec un coupon réponse

4) II - Communication du 3ème Adjoint :

Panneau pocket :

Cette application est très utilisée car très simple d'accès mais elle sera remplacée définitivement par Intra-Muros en début d'année prochaine

Bulletin communal

La parution du prochain journal est prévue en fin d'année.

5) -Tour de table des conseillers :

Gautier CAUBEL informe le Conseil que la commission sur le plan de sauvegarde prévue le 19/09/2022 à 18h30, est reportée au 04/10 18h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 30.

Ont signé, les membres présents à ce conseil municipal du 5 septembre 2022 :

Le Maire :

Le Conseil Municipal :